

AVIS DE NOTATION (*)

ATTIJARI LEASING

Fitch Ratings - Londres/Paris - 04 juillet 2012 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne Attijari Leasing à 'BB+(tun)' avec perspective Stable, et la note nationale à court terme à 'B(tun)'. Une liste complète des notes concernées figure à la fin du présent communiqué.

Les notes nationales à court et à long terme d'Attijari Leasing reflètent la probabilité limitée de soutien qu'elle pourrait recevoir de la part de son actionnaire indirect, le groupe marocain Attijariwafa Bank (AWB, 'BB+/'Stable/'B/'bb-/'3'), en cas de besoin.

Le capital d'Attijari Leasing est détenu à hauteur de 65,2% par la filiale tunisienne d'AWB, Attijari Bank Tunisie (ABT), qui est elle-même contrôlée à 54,6% par la société holding Andalucarthage ; cette dernière appartient presque exclusivement à AWB. Fitch estime qu'il existe une forte volonté de soutien de la part d'ABT et, en dernier ressort, AWB, en faveur d'Attijari Leasing, en cas de besoin. Toutefois, la probabilité d'un tel soutien est limitée compte tenu de la faible qualité de crédit d'AWB (comme l'indique sa note de Viabilité 'bb-'). ABT n'est pas notée par Fitch.

Un relèvement des notes nationales d'Attijari Leasing pourrait intervenir en cas d'accroissement du contrôle d'AWB dans la société et d'une intégration plus étroite dans AWB. A l'inverse, les notes pourraient être abaissées si AWB diminuait sensiblement sa participation dans le capital d'ABT (et par voie de conséquence dans celui d'Attijari Leasing), ou à la suite d'une dégradation importante d'AWB, éventualités que Fitch considère peu probables dans un futur proche.

La note de défaut émetteur (*Issuer Default Rating* - IDR) à long terme en devises d'AWB repose sur le soutien potentiel attendu de la part des autorités marocaines, en cas de besoin, en raison de l'importance du fonds de commerce de la banque dans le pays. Fitch ne s'attend pas à ce que le soutien du gouvernement marocain à AWB puisse s'étendre à des filiales étrangères telles qu'Attijari Leasing, compte tenu de l'importance stratégique limitée de celle-ci pour AWB et de sa faible intégration dans la banque marocaine. Les actifs et les fonds propres d'Attijari Leasing représentent chacun 0,5% des actifs et des fonds propres totaux d'AWB. En conséquence, Fitch a basé son évaluation de la capacité d'AWB à soutenir Attijari Leasing sur la note de Viabilité d'AWB plutôt que sur celle de sa note IDR qui est liée au soutien de l'Etat.

Les notes s'établissent comme suit :

Note nationale à long terme : confirmée à 'BB+(tun)'; Perspective Stable

Note nationale à court terme : confirmée à 'B(tun)'

Note nationale de dette senior: confirmée à 'BB+(tun)'

Note nationale de dette subordonnée : confirmée à 'B+(tun)'

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com.

Les notes ci-dessus ont été sollicitées par l'émetteur ou en son nom ; en conséquence, Fitch a reçu une rémunération pour cette prestation.

Les critères applicables : 'Global Financial Institutions Rating Criteria, en date du 16 août 2011', 'Evaluating Corporate Governance' en date du 13 décembre 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011 et 'National Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN :

[HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.